

1
(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1840.

RAPPORT *fait au nom de la commission des naturalisations, par*
M. DU BUS aîné, sur la demande du sieur HENRI SCHUSTER.

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Henri Schuster, négociant, né à Francfort-sur-Mein, le 16 janvier 1794, demande la naturalisation ordinaire.

Dès l'année 1824, il vint former à Bruxelles une maison de commerce sous la raison *Léo Schuster et Co*, et il n'a cessé, depuis lors, d'y avoir son domicile.

Un arrêté royal du 13 décembre 1825 l'autorisa, conformément à l'art. 13 du Code civil, à établir son domicile dans le royaume, et à y jouir en conséquence de tous les droits civils tant qu'il continuerait d'y résider.

Il s'est marié à Bruxelles et sa fille unique y est née.

Les renseignements obtenus sont favorables à sa demande.

Le président-rapporteur,

DU BUS aîné.